



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

DELIBERATION N° 230620 _007

OBJET : ENFANCE JEUNESSE : APPROBATION DU REGLEMENT « PROJET JEUNES 2023 »

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE VINGT JUIN à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2023

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 29

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Emmanuelle NEEL - Isabelle POULARD - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Jeanine RONGERE A Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO A Michel NEEL - René GRANGE A Marie-Christine BERTHOLLET - Thierry PONCHON A Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX A Michel FAURE - Frédéric BERTHET A Annie CHAPUIS - Nathalie JOUBAND A Isabelle POULARD - Julienne BERTHET A Hervé LASSABLIÈRE - Gérard HAEGY A Christian BLANCHARD.

Secrétaire élu pour la session : Michel FAURE

Madame MONTAGNY explique que dans le cadre de sa politique enfance jeunesse, la commune de Chazelles-sur-Lyon souhaite encourager les initiatives des jeunes de 11 à 18 ans qui leur permettent de relever les défis en termes d'accès à l'autonomie, d'épanouissement personnel, de citoyenneté et de projet d'avenir.

Un règlement a été établi afin de définir les modalités de réponse à cet appel à « projets jeunes ». Le projet doit avoir un caractère d'intérêt général d'utilité sociale ou d'animation locale. Le projet doit concerner le territoire de la commune de Chazelles-sur-Lyon.

Après avoir donné lecture du projet de règlement, Madame MONTAGNY invite l'assemblée à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement « projets jeunes » 2023 tel que présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20230620-230620_007-DE

Accusé certifié exécutoire

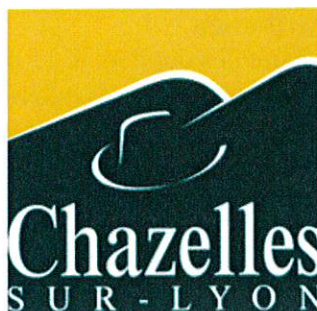
Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 29/06/2023



Le secrétaire de séance,
Michel FAURE

Projets Jeunes 2023



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20230620-230620_007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Publication : 29/06/2023

De l'idée à l'action



RÈGLEMENT PROJETS JEUNES 2023

Parce que les idées des jeunes sont souvent pertinentes, la ville de Chazelles sur Lyon encourage et soutient leurs initiatives pour les aider à relever les défis qui s'offrent à eux en terme d'accès à l'autonomie, d'épanouissement personnel, de citoyenneté, de projet d'avenir.

Pour qui ?

- être âgé de 11 à 18 ans
- le projet doit être organisé en lien avec une structure accompagnatrice : Association / collège / lycée de la commune.

Critères de sélection des projets

Le projet doit avoir un caractère d'intérêt général, d'utilité sociale ou d'animation locale.
Opérations solidaires, environnementales, culturelles, sportives, favorisant le vivre ensemble ...
Le projet doit concerner le territoire de la commune de Chazelles sur Lyon.

Objectifs

Améliorer la vie et le quotidien de la jeunesse.
Soutenir les engagements des jeunes et les rendre visibles.
Reconnaître une place à la jeunesse en les impliquant dans des actions locales.
Favoriser l'épanouissement individuel et social.
Favoriser la prise de responsabilité et l'autonomie, l'organisation d'actions collectives.
Apprendre à élaborer un projet, le présenter et l'argumenter (moyens humains, techniques, financement ...).
Apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie locale.
Renforcer le dialogue entre élus et jeunes.
Toutes les idées sont bonnes à imaginer pourvu qu'elles s'ouvrent vers les autres et concernent les jeunes chazellois.

Aides

L'aide octroyée peut se décliner sous différentes formes :

- Conseils...
- Logistique avec la mise à disposition de moyens matériels : locaux, matériels divers ...
- Financière : Subvention éventuelle après avis des élus . Montant fixé par les élus en fonction du projet et sur présentation d'un budget prévisionnel en équilibre faisant apparaître les dépenses et les recettes. La subvention ne financera pas les projets à 100 % mais viendra aider à compléter un budget et sera au maximum de 50 % du budget global. Elle sera versée sur le compte de la structure accompagnatrice.

Le budget total octroyé par la commune pour 2023 est de 5 000€.

Modalités d'attribution

Date limite de dépôt des dossiers le 15 octobre 2023. Les dossiers sont à déposer à l'accueil de la mairie ou dans la boîte aux lettres extérieure à l'attention de Christine Montagny.

Les projets éligibles seront examinés par des élus. Les candidats pourront être amenés à venir expliquer leur projet aux élus.

Attribution des subventions fin novembre 2023.

Engagement des lauréats

Les lauréats seront tenus de présenter dans le mois suivant la réalisation de leur projet un bilan financier et un bilan de leur projet avec photos ou vidéos illustrant leur action.

La ville de Chazelles sur Lyon pourra utiliser ces documents dans sa communication.

Le lauréat s'engage à faire figurer sur tous ses supports matériels et communications le logo de la ville. Tout manquement à cette obligation entraînera la restitution de l'aide attribuée.

Les informations recueillies à partir de ce formulaire d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par la Ville de Chazelles sur Lyon pour la ou les finalité(s) suivante(s) : dossier d'inscription au projet jeunes 2023. .

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en contactant dpd.mairie@chazelles-sur-lyon.fr .

--	--	--

Date début/ fin du projet :

Lieu de réalisation du projet :

Domaine du projet

- Solidaire
- Environnemental
- Culturel
- Sportif
- Autre (préciser)

Cible du projet (tranche d'âge – mineurs/adultes ...)

A combien estimez vous le nombre de bénéficiaires du projet ?

Quels sont les partenaires de votre projet ? (noms et rôles)

Quels seront les moyens de communication du projet ?

Descriptif du projet

Budget

Dépenses		Recettes	
Matériel		Subvention Projet Jeune	
Fournitures		Subventions déjà acquises	
Déplacements			
		Subventions en attente	
Assurances			
Communication		Sponsoring	
Autres		Apport personnel	
		Actions d'autofinancement	
		Recettes projet (billetterie...)	
		Autres	

